

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2019/n°28/7.1/06-06/10**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	25

Date de la convocation : 27-05-2019  
Date de l'affichage : 29-05-2019

**SEANCE DU 6 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

S.ROUS à J. SOLEYROL  
A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

**Absents :** C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS.

**Secrétaire de séance :** V. BONVICINI

**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE  
TOURISME – COMPTE DE GESTION 2018**

**Rapporteur : N. CLAUDEL**

Noémie CLAUDEL, Adjointe au Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité et du compte administratif dressé par le Maire. Par ailleurs, l'article L2121-31, du même code spécifie que cette compétence relève de l'Assemblée Délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le compte de gestion du budget Office de Tourisme, pour l'exercice 2018, peut se résumer comme suit :

**Section fonctionnement**

- Résultat de clôture : 2017 : - 70 472.29 €
- Part affectée à l'investissement : 0.00 €
- Résultat reporté : - 70 472.29 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 94 106.01 €
- Résultat de clôture 2018 : 23 633.72 €

**Section Investissement**

- Résultat de clôture : 15 021.05 €
- Résultat reporté : 15 021.05 €
- Résultat de l'exercice 2018 : - 13 913.72 €
- Résultat de clôture 2018 : 1 107.33 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme dressé par le comptable pour l'exercice 2018 et ainsi présenté,
- De déclarer, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme dressé par le comptable pour l'exercice 2018 et ainsi présenté,
- Déclare, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme dressé pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

 Le Maire,  
Pierre Maumejean